

2011_B085

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -
Marché n° 10M099 relatif aux prestations de nettoyage des locaux et des vitres du CFA**

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

SECRETARIAT GENERAL
Direction des Affaires Juridiques
de la Commande Publique et des Assemblées

BUREAU DU 1^{ER} AVRIL 2011

Rapporteur : M. Gérard BRAMOULLE

Objet : Autorisation de signer le marché n° 10M099 relatif aux « Prestations de nettoyage des locaux et des vitres du CFA »

Décision du Bureau

Mes chers collègues,

Les services de la Communauté du Pays d'Aix sont répartis sur différents sites et bâtiments, nécessitant des prestations de nettoyage courant et spécialisées. Les prestations objet du marché visé par le présent rapport concernent les locaux à vocation administrative, mais également les locaux spécifiques nécessaires à l'exercice des compétences dévolues au CFA. Le présent rapport vise le lot n° 2 relatif au nettoyage du CFA qui nécessite des prestations spécifiques.

Conformément à la délibération N° 2009 A143 du Conseil communautaire du 29/07/09 relative aux marchés publics et portant délégation au Bureau, il vous est demandé d'autoriser notre Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres du 18 mars 2011 ;

Economie du marché :

Le présent rapport a pour objet de présenter la consultation relative aux « Prestations de Nettoyage des locaux et de nettoyage des vitres du CFA ».

La consultation est lancée suivant la procédure d'appel d'offres ouvert définie aux articles 33 et 57 à 59 et 77 du code des marchés publics.

Le présent rapport ne vise que le lot 2 d'une consultation décomposée en deux lots :

Lot n°2 : Prestation de nettoyage et de lavage des vitres des locaux du Centre de Formation des Apprentis du Pays d'Aix (CFA).

Le lot n° 1 a été déclaré infructueux par la Commission d'Appel d'Offres du 18 Février 2011.

Le marché est passé pour un an, il est reconductible 3 fois pour une durée maximale de 4 ans.

Les actions mises en œuvre par le prestataire pour l'exécution des prestations de nettoyage des locaux, sont de deux types, les prestations dites courantes et les prestations dites ponctuelles.

Les prestations courantes dont la fréquence varie, sont les prestations usuelles effectuées toute l'année au sein de chaque composante des locaux à traiter.

Le cahier des charges exige du prestataire l'exhaustivité systématique des prestations décrites et des méthodes propres à faciliter tant l'exécution du marché que son contrôle.

Le CFA comprend une surface au sol totale d'environ 4 357 m² répartie comme suit :

- 3 bâtiments principaux à 2 niveaux : bâtiment A : 914 m², bâtiment B : 1 381 m², bâtiment C : 1 847 m² ;
- un accueil : 47 m² ;
- 3 bâtiments modulaires : 168 m².

Variantes : les variantes libres à l'initiative du candidat ne sont pas autorisées. Le marché ne prévoit aucune variante obligatoire.

L'ensemble des bâtiments du CFA comprend des surfaces vitrées totalisant environ 1 630 m².

➤ Etendue des Prestations ponctuelles

Les prestations ponctuelles seront commandées au fur et à mesure de l'exécution du marché, selon les besoins du CFA.

Il s'agira essentiellement de compléter le nettoyage courant des locaux afin de répondre aux imprévus (remise en état des locaux avant la livraison de nouveaux équipements, tenues de colloques, de réunions, etc,...).

Le marché est conclu à prix global et forfaitaire révisable en ce qui concerne les prestations régulières objet principal du marché.

Il est conclu à prix unitaires et forfaitaires révisables en ce qui concerne les prestations dites « ponctuelles ». Des prestations relatives à des interventions ponctuelles qui feront l'objet de bons de commande au fur et à mesure des besoins, sont néanmoins prévues.

Les prix sont des prix unitaires et des prix forfaitisés.

Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 8 décembre 2010 et publié aux journaux suivants :

JOUE : 11/12/2010

BOAMP : 11/12/2010

LA PROVENCE : 14/12/2010

Profil acheteur : 14/12/2010

Sur la base des critères pondérés suivants :

1 - Prix des prestations coefficient 0,60

2 - Valeur technique coefficient 0,40

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le code des marchés publics pris en ses articles 33 et 77 ;

VU la délibération n°2009A143 du Conseil Communautaire du 29/07/09 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau ;

VU la décision de la Commission d'Appel d'Offres en date du 18 mars 2011.

Dispositif

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces du marché susvisé, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER le Président ou son représentant à signer le marché n°10M099**, relatif aux « Prestations de nettoyage des locaux et des vitres du CFA »: attribué à la société SABATIER pour un montant global et forfaitaire de 79 505,12 euros HT.

- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section de Fonctionnement du budget de la CPA, Fonction 020, nature 611.

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer un marché -
Marché n° 10M099 relatif aux prestations de nettoyage des locaux et des vitres du CFA**

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire
Par transmission en
Sous-préfecture d'Abx-en-Provence
Le 13 AVR. 2011